



UFAP PACA CORSE

L'AVOCAT DU DIABLE

L'UFAP UNSa Justice Paca Corse a eu le courage de communiquer et dénoncer les informations qu'elle avait en sa possession sur la situation de l'agent qui est lâchement accusé d'un « manquement disciplinaire » par notre gouvernement lors de l'agression d'Yvan COLONNA.

Tel un sauveur, le syndicat patronal FO Justice, nouvel avocat de la DAP et de la DISP Marseille, accuse ouvertement l'UFAP UNSa Justice Paca Corse de menteur et d'avoir divulgué des informations éronnées concernant les vidéos, le rapport interne, le PV d'audition et la demande de protection fonctionnelle.

Alors que le gouvernement a désigné un surveillant comme bouc émissaire pour se laver les mains de toute responsabilité, alors que l'UFAP UNSa Justice Paca Corse a tiré à boulet rouge sur l'IGJ pour la mauvaise gestion de ce dossier, le **syndicat maison des directeurs** s'est empressé d'intervenir auprès de la DAP et de la DISP Marseille pour calomnier sur notre organisation et rétablir les « soi-disant vérités » de leurs amis directeurs.

Nous ne sommes nullement étonnés du soutien apporté par FO Justice à l'administration... 60 % des directeurs votent pour ce syndicat !

**Nous sommes responsables de ce que nous écrivons
mais pas responsables de ce que vous comprenez !**

VIDEOS : Dans son communiqué du 08 septembre 2022, l'UFAP UNSa Justice paca Corse a certifié que les vidéos concernant l'agent visé par la procédure disciplinaire ont été détruites par l'administration ! Comment FO Justice peut-il confondre la **procédure judiciaire** avec la **procédure disciplinaire** propre à notre administration ?!

Il serait temps d'apprendre à lire :

Courrier du Directeur Interrégional – 22 août 2022

Je suis au regret de vous indiquer qu'en application de la réglementation en vigueur, les images correspondant à votre demande ont été effacées automatiquement au terme d'un délai de trente jours à partir des faits. Les enregistrements prélevés à la demande de l'autorité judiciaire dans les jours qui ont suivi le drame ont quant à eux été remis aux enquêteurs de la sous-direction anti-terroriste (SDAT) dument requis par l'autorité judiciaire à cette fin.

L'administration pénitentiaire n'est ainsi plus en possession des images dont vous sollicitez la communication.

Comme stipulé dans la circulaire du Ministère de la Justice, l'UFAP UNSa Justice Paca Corse maintien que l'administration était dans l'obligation de conserver les vidéos qui étaient des éléments à décharge pour notre collègue.

Ministère de la Justice – Décret du 15 juillet 2013 relatif aux modalités de traitement des données de vidéosurveillance

III. La conservation des enregistrements

Les images enregistrées seront conservées sur support numérique pendant un délai qui ne pourra excéder un mois. Au terme de ce délai, les enregistrements qui n'ont fait l'objet d'aucune transmission à l'autorité judiciaire ou d'une enquête administrative seront effacés.

RAPPORT DE L'INSPECTION : L'agent est dans son droit de demander l'accès au rapport complet et officiel de l'IGJ en lieu et place du rapport public « balancé » sur internet.

Si FO Justice fait confiance à notre administration... C'est loin d'être le cas pour l'UFAP UNSa Justice ! Si la version anonymisée est identique au rapport rendu public, prouvez-le ! Qu'avez-vous à cacher ??

Courrier du Directeur Interrégional – 22 août 2022

S'agissant du rapport de l'Inspection Générale de la Justice et renseignements pris auprès de l'administration centrale, il apparaît que sa version non anonymisée est identique en tous points au rapport rendu public dont un exemplaire vous a été communiqué en pièce jointe à la demande d'explications qui vous a été remise le 16 août dernier. Les seules annexes en sont la lettre de mission signée du premier Ministre et le glossaire.

PV D'AUDITION : Il y a bien une bourde !! Il n'y a aucune trace conforme et officielle des auditions des personnels traduisant ainsi la légèreté des conclusions de ce rapport.

PROTECTION FONCTIONNELLE : L'agent était en droit de connaître la position et le soutien que son administration est prête à lui apporter. Comment notre collègue pourra-t-il bénéficier de la protection fonctionnelle si ce dernier est poursuivi par la justice après avoir été sanctionné disciplinairement par cette même administration ?

RAPPEL A L'ORDRE : Et que dire de cette soi-disant « réprimande » du DI de Marseille qui est censé rétablir SA vérité. Un courrier sans objet, en format word, expédié un samedi à 19h30, nous faire part de quelques précisions suite à notre communiqué. Des précisions qui, par ailleurs, ne sont qu'une répétition de ce que l'on savait déjà. On voit bien que notre administration manque de transparence entre le 22 août et le 10 septembre !!

L'UFAP UNSa Justice Paca Corse s'étonne de voir le courrier du DI qui nous a été personnellement adressé, retranscrit mot pour mot dans le tract de FO Justice ! Ce qui prouve un manque de confidentialité et une certaine proximité de la part de l'ancien militant mais toujours sympathisant de FO Direction !

**Pour conclure !! où sont les erreurs et les informations éronnées dénoncées par le syndicat patronal ??
En résumé, il n'y en a pas... FODAP a sensiblement des difficultés de compréhension avec la langue française, voire un problème de lecture.**

Le syndicat patronal vient de sortir de son bocal de **FOrmol** pour endosser le rôle de grand défenseur de l'administration pénitentiaire... Dommage que toute l'énergie déployée à défendre l'administration ne soit pas dirigée dans la défense de notre collègue !

Un petit tour et puis s'en vont !

Lors du mouvement de la MC d'Arles, les personnels, présents depuis 5h du matin, ont « beaucoup apprécié » la venue des représentants régionaux et nationaux de FO Justice. Seulement deux petites heures de présence entre 11h et 13h, sans oublier la bonne poignée de main au chef d'établissement et les quelques photos pour alimenter leur réseau social.

Les personnels ne sont pas aveugles !!

FO Justice, qui est complètement larguée et qui n'a pas tous les éléments sur cette affaire, se permet d'interpréter nos écrits avec l'appui du DI, de la DAP et d'une certaine presse.

**Les incompetents et les irresponsables
ne sont pas forcément ceux que l'on croit !**

Marseille, le 19 septembre 2022

**Les Secrétaires Généraux
UFAP UNSa Justice Paca Corse**